

Charte de confiance

Après dix années d'activité en tant que photographe de mariage, j'ai mis au point cette charte afin que notre collaboration se déroule dans les meilleures conditions.

<u>Frais de déplacement /Hébergement</u>

Mes frais de déplacement, et d'hébergement (si nécessaire), sont à votre charge.

Lorsque le trajet s'effectue en voiture, je vous facturerai des frais kilométriques du lieu de réception à mon domicile + les frais de péage et de stationnement éventuels.

Si le déplacement se fait en avion ou en train, vous réserverez les billets et me les transmettrez. Vous mettrez en place mes transferts entre la gare/aéroport et le lieu de réception.

Au delà de 1H30 de trajet entre mon domicile et le lieu de réception, il sera nécessaire de m'héberger. Si la prestation commence le matin, le couchage sera à prévoir la veille pour permettre de débuter la journée dans les meilleures conditions, et le soir du jour J afin d'éviter les risques d'une conduite tardive augmentée de fatigue. Il devra au moins comprendre une chambre et une douche.

Modalités de paiement

Le premier paiement est un acompte qui correspond à 30% de la somme totale. L'acompte n'est pas récupérable, il nous engage de façon ferme et définitive. **Le paiement est à effectuer lors de la signature** du devis et valide la réservation. Je pourrai me rétracter à tout moment sans pénalités tant que l'acompte n'aura pas été versé.

Vous pouvez choisir de passer à un forfait supérieur, mais l'inverse n'est pas possible. Vous devrez m'en informer au plus tard, un mois avant le mariage.

Le paiement du solde est à effectuer au plus tard le jour J. En cas de défaut de paiement, je ne vous livrerai pas les photographies.

Le montant s'entend net et hors taxes, TVA non applicable ; art .293B du CGI.

Heures supplémentaires - 190€/heure

Si je suis amenée à dépasser la couverture horaire prévue, par votre demande ou à cause d'un retard d'organisation, chaque heure supplémentaire sera facturée 190€. Toute heure commencée est due.

Cela fera l'objet d'une nouvelle facture dont le solde sera réglable dès réception.

Droit à l'image et de propriété intellectuelle

La livraison éventuelle des photographies sur support numérique n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art.L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies livrées ne sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large (famille et invités).

Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse...) ou virtuel (site internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans mon accord. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute publication sur mes réseaux sociaux, mon site internet, blogs spécialisés et /ou magazines de mariage, devra faire l'objet d'un accord entre nous.

Toute publication à titre commercial autre que la promotion de mon travail devra également faire l'objet d'un accord entre nous.

Je m'engage à ne pas faire usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées.

Annulation

De votre fait : L'acompte versé à la signature du devis est le témoin d'un engagement ferme et définitif. Aucun remboursement ne peut être demandé.

De mon fait : La seule annulation possible est un cas de force majeure (maladie, accident, décès...). Dans ce cas, je m'engage à mettre tout en oeuvre pour trouver un photographe partenaire afin de réaliser la prestation promise. Cependant, il peut être difficile de trouver, à qualité égale et dans un délai parfois court, un photographe professionnel de remplacement au même tarif et au même niveau de qualité. En cas d'impossibilité de trouver une solution, aucune indemnisation ne pourra m'être réclamée. Je vous proposerai un bon d'achat du montant de l'acompte versé.

Changement de date-report

En cas de changement de date, il faudra me consulter pour savoir si je suis disponible. Si je ne suis pas disponible à la nouvelle date finalement choisie, ma prestation est annulée et aucun remboursement ne pourra m'être demandé.

Conditions de prise de vue

Vous vous engagez à vérifier auprès de l'officiant religieux et/ou civil sur le principe des prises de vue. Je ne pourrai être tenue pour responsable en cas de refus de ce dernier à la réalisation du reportage sur sa partie.

Je m'engage à me munir de matériel pour assurer l'ensemble du reportage, et à veiller au bon état d'entretien et de fonctionnement de celui-ci. J'apporterai le soin nécessaire à la sauvegarde des cartes mémoires et à leur post traitement ultérieur. Je ne serai toutefois pas responsable d'une panne inopinée d'une partie de mon matériel, ou de vol pendant ma prestation ; cela sera considéré comme un cas de force majeure empêchant la livraison d'une partie des photographies.

Je ne pourrai être tenue pour responsable si tous les invités ne sont pas photographiés. En cas de divergence entre vos consignes et celles de vos proches, les vôtres seront privilégiées.

Vous vous engagez également à réunir les meilleures conditions de travail et devrez fournir mes repas végétariens le jour du mariage, avec au moins un repas végétarien chaud le soir du mariage, assis et dans un lieu chauffé. A défaut d'un repas correct servi, je pourrai m'absenter pour aller me restaurer et vous fournirai le justificatif pour remboursement.

Style artistique

Vous reconnaissez connaître mon style artistique. Aucun remboursement ne pourra être effectué en se basant sur le fait que le style des photos ne vous convient pas.

Etant donné la nature intrinsèquement imprévisible de la photographie de mariage, je ne peux garantir la livraison d'une image précise attendue par vous.

Le traitement des photographies implique un travail de recadrage, de colorimétrie et d'ajustements sur l'ensemble des photographies. Je suis libre d'accepter ou non toute demande de traitements plus poussés de certaines photographies, et me réserve le droit de vous facturer le surcroît de travail rendu nécessaire par votre éventuelle demande.

Après le mariage...

Je vous rendrai les photos du mariage dans un délai d'un mois après le mariage. Vous pourrez me demander jusqu'à 5 images traitées avant ce délai pour l'utilisation de la réalisation de cartes de remerciements.

Je m'engage à conserver les fichiers numériques pendant un an.